Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines

Secrétariat permanent des comités techniques ministériels

n°
Affaire suivie par
Mélanie Andral

Téléphone
01 55 55 47 94
Télécopie
01 55 55 47 99
Mél.
melanie.andral
@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

O R D R E D U J O U R

du

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
7 juillet 2015 à 14 heures 30
21 rue Descartes – Salle Hubert Curien

1➔ Désignation du **secrétaire adjoint** de séance

2➔ Suivi des **textes** examinés aux précédents CT

3➔ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2015

4➔ **Projets de texte** :

- Arrêté portant application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP) au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant pour le recrutement et la gestion du ministre chargé de l'éducation nationale ;

- Arrêté portant application au corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP) ;

- Arrêté portant application au corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP).